



ARRETE DU MAIRE

OBJET : SERVITUDE ADMINISTRATIVE LIMITANT L'USAGE D'UN CHALET D'ALPAGE EN PERIODE HIVERNALE

ARD2025-223

Le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.122-11 dernier aliéa,

Vu la demande de restauration d'un ancien chalet d'alpage sis au lieudit « Les Besoens d'en haut » sur le territoire des CONTAMINES-MONTJOIE (74170), parcelle cadastrée section F numéro 1577,

Considérant que M. Frans MUSTERT né le 25 octobre 1944 au PAYS-BAS et Mme Françoise MUSTERT née le 24 novembre 1946 à SALLANCHES (74700), domiciliés aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170), 20 route de la Frasse, sont propriétaires du chalet d'alpage en vertu d'un acte reçu par Maître Alban ROLLET, notaire à SALLANCHES, le 5 janvier 2019, publié au service de la publicité foncière de BONNEVILLE le 30 janvier 2019, volume 2019P, n°1089,

Considérant que ce chalet d'alpage est desservi par le chemin rural dit « Les Besoens d'en haut » qui n'est pas accessible en période hivernale, et qui n'est pas desservi par les réseaux d'eau et assainissement,

ARRETE

Article 1 – Le propriétaire du chalet d'alpage sis sur un terrain de 86 m², cadastré section F numéro 1577, lieudit « Les Besoens d'en haut » sur la commune des CONTAMINES-MONTJOIE (74170), n'est pas autorisé à utiliser ce bâtiment en période hivernale, à savoir du 15 novembre au 1^{er} mai de l'année suivante et à limiter son usage à une occupation estivale pour tenir compte de l'absence de réseaux.

Article 2 – La commune est libérée de l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics.

Article 3 – La présente décision est notifiée à M. et Mme MUSTERT, propriétaires susvisés du chalet d'alpage et publiée au fichier immobilier. Ampliation de cette décision est adressée à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie, et à la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 15 mai 2025

Le Maire,
François BARBIER



Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250515-ARD2025_223-AR